

La ruée sur les terres fertiles

Les terres agricoles des pays en développement sont devenues une richesse très convoitée qui se négocie à l'échelle internationale. Les principaux investisseurs viennent de pays émergents comme la Chine, l'Arabie saoudite ou l'Inde, mais aussi du Nord. Cependant, l'accaparement des terres compromet sérieusement la sécurité alimentaire. De Mirella Wepf.



Loïda Nakachwa, de Mubende en Ouganda, a été chassée de sa terre, même si un document officiel en langue locale prouve que celle-ci appartient bien à sa famille.

La course aux terres arables s'accélère à l'échelle planétaire : depuis 2000, des investisseurs étrangers – publics et privés – ont acheté ou loué pour de longues périodes quelque 83 millions d'hectares, principalement en Afrique orientale et en Asie du Sud-Est. Cela représente 1,7% de la surface agricole mondiale. Ces chiffres ont été publiés fin avril sur le site Internet de la Matrice des transactions foncières, une plate-forme qui recense les acquisitions transnationales de terres agricoles. Cette banque de données en ligne est portée notamment par le Centre pour le développement et l'environnement (CDE) de l'Université de Berne et la Coalition internationale pour l'accès à la terre (ILC), une alliance mondiale d'organisations intergouvernementales et de la société civile, qui bénéficie d'un important soutien de la DDC.

Nombreuses transactions en coulisse

La Matrice des transactions foncières est constam-

ment vérifiée et mise à jour sur la base des informations recueillies. Il s'est avéré par exemple qu'une partie des contrats enregistrés initialement n'avaient pas abouti ou avaient été annulés. Par ailleurs, seules les transactions portant sur plus de 200 hectares y sont répertoriées. En outre, certaines acquisitions ne sont pas publiées, si bien qu'il est impossible de connaître l'ampleur exacte du phénomène. « Malgré ces imprécisions, la Matrice constitue un bon moyen de mettre en lumière l'ampleur et la dynamique du commerce mondial de terres agricoles », explique Alexandre Ghélew, collaborateur du Programme global Sécurité alimentaire de la DDC. Le rapport d'analyse basé sur cette banque de données souligne en outre que les terres achetées se situent souvent dans des zones à forte densité de population et que près de la moitié d'entre elles sont déjà exploitées à des fins agricoles : en d'autres termes, les investisseurs étrangers font concurrence aux petits paysans locaux.

Guichets fonciers au Burundi

En Afrique subsaharienne, les populations sont en grande majorité rurales, mais peu de pays ont une politique foncière digne de ce nom. En l'absence de cadastres et de registres fonciers, des millions de paysans ne possèdent aucun titre de propriété sur les terres qu'ils cultivent. Selon le principe de domanialement, hérité de l'ère coloniale, les terrains non enregistrés officiellement appartiennent à l'État. Expropriations et expulsions sont dès lors très faciles. Au Burundi, la DDC soutient la mise en place de « guichets fonciers » dans les communes. Ces bureaux locaux peuvent établir des titres de propriété rapidement et à peu de frais. Au début, ils l'ont fait de manière officieuse. En juin 2011, ce modèle d'administration décentralisée a été institutionnalisé dans le cadre du nouveau droit foncier burundais. Les 2400 titres établis depuis 2010 ont été reconnus officiellement.



Christoph Goebbel/afif



Sven Torfing/afif

L'accapement de terres pour les transformer en monocultures (ci-dessus, l'Ouganda) recèle un important potentiel de conflit, notamment parce que leur irrigation épuise les ressources en eau (à gauche, la Tanzanie).



Johan Persson/Kontinent/afif

Souvent, les transactions ne tiennent pas compte de la population locale – comme ici dans l'État indien de l'Orissa.

Un film récompensé

Le film documentaire *Planète à vendre*, réalisé par le Français Alexis Marant, aborde le phénomène devenu mondial du bradage des terres agricoles dans les pays en développement. Des interviews d'investisseurs et de responsables gouvernementaux dans divers pays du Nord et du Sud mettent en lumière une sorte de grand Monopoly, dont les conséquences sont parfois dramatiques. « *Planète à vendre* » est distribué par le Service Films pour un seul monde; www.filmeeinewelt.ch

L'analyse des 1217 transactions signalées depuis 2000 révèle une certaine polarisation géographique : 70% des terres acquises ou exploitées par des investisseurs internationaux se concentrent sur onze pays, situés pour la plupart en Afrique orientale et en Asie du Sud-Est. Les principaux investisseurs viennent de pays émergents comme la Chine, l'Inde ou le Brésil. Les États du Golfe jouent également un rôle important. Ils sont suivis par l'Amérique du Nord et les pays européens. Selon Markus Giger, collaborateur du CDE et coauteur du rapport d'analyse, des entreprises suisses participent aussi à ce type de transactions.

Garantir la production alimentaire

L'une des questions clés est de savoir comment l'accapement de terres se répercute sur la sécurité alimentaire des populations locales. « De tels investissements peuvent apporter de l'argent frais dans une région, susciter le développement d'infrastructures utiles et agir positivement sur l'évolution sociale », reconnaît Alexandre Ghélew. Néanmoins, note-t-il, le scepticisme reste de mise. Des voix critiques font remarquer que les petits paysans dépourvus de titres

de propriété sont chassés de leurs terres au profit de monocultures et que l'irrigation de vastes superficies épuise les ressources en eau, ce qui provoque l'assèchement des lopins de terre cultivés par la population locale.

Il convient par conséquent d'imposer un cadre propice aux effets potentiellement utiles de l'accapement des terres. La DDC s'y emploie en travaillant à différents niveaux : elle agit d'une part localement, par le biais de ses bureaux de coopération dans les pays concernés et d'autre part sur le plan international avec son Programme global Sécurité alimentaire. Elle a ainsi contribué de manière déterminante à l'élaboration des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, qui ont été adoptées en mai dernier à Rome par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale. La DDC a également exercé une fonction de consultant pour l'établissement d'une charte des investisseurs dans le domaine agricole. Ce document complète depuis septembre 2011 les Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (PRI), soutenus actuellement par huit institutions financières internationales – dont plusieurs caisses de retraite – basées aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne, au Danemark, en Suède et aux États-Unis. Les Directives volontaires ont été préparées sous la conduite de la Division Sécurité humaine du Département fédéral des affaires étrangères.

En complément, la DDC accompagne actuellement un groupe de fonds d'investissement qui élaborent un instrument de contrôle des investissements dans les terres agricoles. « Ce mécanisme servira en fin de compte à l'application et au suivi des PRI dans le domaine foncier », explique Manfred



Dans l'État indien du Maharashtra et ailleurs, lorsque d'immenses surfaces arables se vendent, ce sont généralement les petits paysans qui en font les frais.

Kaufmann, collaborateur du Programme global Sécurité alimentaire.

Pour plus de transparence

La DDC soutient également l'Observatoire foncier, qu'elle considère comme essentiel pour le développement durable du commerce de terres agricoles. Coordonné par l'ILC et le CDE, ce projet vise à développer dans cinq pays pilotes des méthodes permettant de concilier transactions foncières et sécurité alimentaire. « Nous allons mettre en place, d'ici l'été 2013, des plates-formes nationales interactives pour le Laos, le Cambodge, la Tanzanie, Madagascar et le Pérou », annonce Markus Giger. Il s'agit de promouvoir la transparence dans ces pays : toutes les informations concernant les transactions et leur contexte seront accessibles aux représentants des associations de petits paysans, aux organisations non gouvernementales (ONG) ou aux autorités locales. « La société civile pourra de cette manière intervenir à bon escient. Dans certains cas, le gouvernement national sera plus au fait de ce qui se passe localement. » M. Giger pense que l'on pourra ainsi mieux évaluer les conséquences écologiques et sociales d'un transfert de propriété, ou déceler plus facilement si celui-ci risque d'affecter des petits paysans de la région.

Parallèlement à la mise en place de ces plates-formes, l'ILC et le CDE lancent dans les cinq pays des processus de dialogue sous forme d'ateliers. Il s'agit non

seulement de fournir davantage d'informations sur les transactions foncières, mais également de défendre les catégories sociales vulnérables et d'améliorer la gouvernance nationale.

Mise en œuvre des Directives volontaires

Le travail relatif à l'accaparement des terres se poursuit en vue d'étoffer la Matrice des transactions foncières, tandis que la DDC a lancé un projet qui fait suite aux Directives volontaires. « Celles-ci ne servent pas à grand-chose si elles ne sont pas appliquées », remarque Alexandre Ghélew. Les directives comprennent plus de 170 recommandations concrètes, sous forme de bonnes pratiques, qui devraient être adoptées par les États, les organisations internationales, les ONG et les investisseurs privés. Cela inclut aussi bien les bases légales que le contrôle de la mise en œuvre, les droits fonciers individuels et collectifs – ceux des femmes en particulier – ou la prise en compte des peuples indigènes. En juillet dernier, la DDC a alloué 3 millions de francs à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) : cette contribution doit accélérer l'application des Directives volontaires, notamment en assurant leur diffusion, en élaborant des instruments de mise en œuvre, tels que des programmes de formation en ligne, et en renforçant les capacités locales et nationales. ■

(De l'allemand)

Cambodge : 400 000 hectares vendus

Le Cambodge ne figure pas parmi les vingt pays les plus touchés par l'accaparement des terres, tels qu'ils sont recensés dans la Matrice des transactions foncières. Cependant, il suscite un intérêt considérable chez les investisseurs internationaux. Depuis 2000, soixante transactions foncières y ont été enregistrées. Elles portent sur un total de 400 000 hectares, un chiffre élevé pour un pays de cette taille. Cela explique que de nombreuses ONG cambodgiennes souhaitent participer au projet d'Observatoire foncier à titre de pays pilote.

Liens

Matrice des transactions foncières : www.landportal.info/landmatrix

Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts : www.fao.org/nr/tenure/voluntary-guidelines

Centre pour le développement et l'environnement de l'Université de Berne : www.cde.unibe.ch

Coalition internationale pour l'accès à la terre : www.landcoalition.org

Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable : www.unpri.org/commodities

DDC – Rapport sur l'efficacité dans le domaine agricole 2010 ; page sur la gouvernance foncière : www.ddc.admin.ch